

10 C.

Journal du Lot

10 C.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TELÉPHONE 34 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur
M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	0 fr. 80
RECLAMES 3 ^e page	1 fr. 25
» 2 ^e page	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La paix est prochaine à Lausanne. Le triste bilan de nos abandons. — L'Allemagne et la leçon orientale. — La division des alliés fait seule la force de leurs ennemis. — Les rapports franco-britanniques. M. Baldwin a la parole!

La Conférence de Lausanne qui traînait lamentablement depuis l'automne dernier touche à sa fin. On peut l'espérer du moins, puisque le gouvernement d'Angora a autorisé son représentant Ismet pacha à signer la paix.

Certes, on ne peut que se réjouir de la signature d'un acte qui mettra officiellement un terme à un état de guerre qui dure entre la Turquie et les Alliés depuis l'automne 1914. Est-ce à dire que nous devons nous abandonner à des effusions d'allégresse? Non!

La France, non plus que les Alliés d'ailleurs, n'a pas à être fière de l'œuvre qu'elle vient de réaliser en Turquie.

Dès le début et tout au long des négociations, nous n'avons cessé de montrer combien nous sommes fourvoyés.

Aujourd'hui, il n'y a plus qu'à enregistrer les résultats obtenus : ils sont loin d'être satisfaisants!

Notre confrère la *Journal Industrielle* peut écrire en toute exactitude : « Le traité de Lausanne ruine partiellement, sans complètement le résultat d'efforts séculaires de la France ».

Et M. Gauvain, des *Débats*, constate également : « Le traité de Lausanne enregistrera la ruine à peu près totale de nos intérêts en Orient ».

Douloureuse conclusion d'une politique de... faiblesse inconcevable : la Turquie, vaincue par les armes de toutes les grandes puissances européennes, se retrouve victorieuse sur le terrain diplomatique.

Et c'est nous, Français, qui portons la première et la plus lourde responsabilité dans ce dénouement.

Notre héritage plusieurs fois séculaire d'Orient a été irrémédiablement compromis le jour où fut signée la convention d'Angora.

Et ce sont les auteurs français de cette convention qui devront rendre compte devant l'Histoire de la ruine d'immenses intérêts moraux et matériels.

Ils eurent la prétention d'être plus habiles que d'autres et de se concilier les sympathies de la Turquie : et pour cela ils multiplièrent les sacrifices, les abandons ; ils poussèrent l'aberration jusqu'à livrer aux Turcs du matériel de guerre français !

Dans ces conditions, ce qui devait se produire est arrivé : les hommes d'Angora, en présence de nos abdications, éprouvèrent à notre endroit le plus profond mépris et s'enfermèrent dans une intransigence aveugle, sachant bien que nous ne ferions pas le geste de libération nécessaire.

Mais si le traité de Lausanne est désastreux pour notre situation et notre influence orientale, quelles ne risquent pas d'être ses répercussions ailleurs?

N'est-ce pas un encouragement — et quel encouragement ? — pour l'Allemagne à déchirer le traité de Versailles, comme la Turquie a déchiré celui de Stèvres?

Attendons-nous à une nouvelle offensive du côté du Rhin.

La paix de Lausanne ranimera les plus folles espérances dans tous les cœurs des pangermanistes : pour eux, c'est un peu l'aube nouvelle qui se lève.

Désormais, les nationalistes allemands ont une raison de plus d'espérer que s'effaceront toutes les conséquences de la guerre.

Angora a montré la voie : Berlin comprendra sinon la leçon, du moins l'exemple!

Angora triomphe par la faute des divisions des Alliés.

Il ne s'agit plus aujourd'hui de peser les responsabilités respectives. La France a les siennes ; — et peut-être la plus grosse part, il faut avoir le courage d'en convenir. Mais la Grande-Bretagne n'est pas en reste avec nous quant aux torts. A quoi bon insister?

Une seule constatation importe : l'Entente a été vaincue sur le terrain oriental parce que l'esprit de l'alliance a fait place à l'esprit de rivalité. Demain, il en sera de même à l'égard du problème allemand si nous renouons à l'étroite collaboration franco-britannique, si nous nous abandonnons à l'action séparée.

A Paris, certes, on n'a jamais cessé de le comprendre : on a tout sacrifié au maintien de l'Entente. Mais, à Londres?

Eh bien, il faut que Londres comprenne à son tour l'utilité, la nécessité de la solidarité franco-britannique.

La leçon de Lausanne doit éclairer les dirigeants britanniques!

Toute l'attention diplomatique est fixée aujourd'hui du côté de Londres : on se demande, presque avec impatience, quelle est la vraie attitude du cabinet anglais.

A l'heure où nous écrivons, nous ignorons encore quelle sera la teneur exacte des déclarations que le gouvernement britannique va faire devant le Parlement.

Néanmoins, on possède quelques indications.

Tout d'abord, il semble que les dirigeants de Londres réprochent la résistance armée et les actes de sabotage.

Il n'est pas impossible d'ailleurs que des suggestions dans ce sens aient été données à Berlin.

Maintenant, l'opinion travailliste et radicale persiste toujours à espérer une dénonciation de la politique française et à demander une rupture plus ou moins ouverte entre les deux pays.

Par contre, tous les organes conservateurs préconisent une attitude de prudence et de modération ; ils expriment surtout l'espoir qu'on évite tout ce qui pourrait aggraver les divergences franco-britanniques.

Ainsi le *Morning Post* et le *Daily Mail* mettent le public anglais en garde contre le redoublement d'activité des germanophiles en Angleterre.

Il n'y a pas de discorde, affirme le *Morning Post*, et il n'y a pas de crise. Si les négociations se poursuivent entre les deux gouvernements, c'est que les problèmes envisagés sont à la fois graves et complexes et qu'il est nécessaire de résoudre tous les points douteux pour arriver à un règlement.

De son côté, le *Daily Mail* montre qu'une rupture avec la France et un accord séparé avec l'Allemagne auraient des conséquences désastreuses pour le commerce anglais, objet prépondérant de la sollicitude des germanophiles.

Enfin, le *Daily News* écrit :

« Est-ce que les germanophiles se figurent que si l'Allemagne réussit à nous séparer de la France comme elle s'efforce d'y arriver, elle payera quoi que ce soit à nous ou à d'autres? Non. Mais d'ailleurs les germanophiles ne veulent pas que l'Allemagne paye. Ils travaillent uniquement à lui faire gagner la paix. »

Nous n'avons plus qu'à souhaiter que le gouvernement conservateur de M. Baldwin s'inspire des directives de la presse conservatrice.

Les relations franco-britanniques et la paix européenne y gagneront largement.

M. D.

INFORMATIONS

Dans la Ruhr

La circulation fiduciaire en Allemagne

La Reichsbank, puisant sur la partie de son encaisse déposée à l'étranger, a mis en gage, au cours de la dernière semaine de juin, une nouvelle somme de 40 millions de marks-or. La circulation fiduciaire s'est élevée à 17.291 milliards, s'accroissant ainsi de 4.200 milliards.

L'assassin Jaekstin

Suivant les journaux, les autorités allemandes auraient refusé de li-

vrer aux autorités belges l'étudiant Jaekstin, l'un des assassins des trois soldats belges tués à Mari. Jaekstin se serait présenté à la police allemande de Munster, en territoire non occupé, et celle-ci serait d'avis qu'il n'est pas coupable.

Attentat manqué

Une dépêche de Crefeld dit qu'un complot allemand, destiné à faire sauter l'atelier des chemins de fer de Crefeld en provoquant l'explosion des réservoirs à gaz et à air comprimé, a été découvert. Le principal organisateur a été arrêté ; il a fait des aveux complets et dénoncé ses complices.

Agression et sabotages

Une patrouille du 31^e régiment de tirailleurs algériens a été attaquée, dans la nuit du 9 juillet, sur la voie ferrée de Kaiserlautern à Sarrebruck, à l'endroit même où un acte de sabotage avait été commis le 5 juillet. Le chef de la patrouille a été blessé ; un Allemand a été tué d'un coup de fusil.

Dans la nuit du 8 au 9, des signaux lumineux ont été sabotés, à la gare de Diez, près de Coblenze.

On a arrêté, à Dortmund, un Allemand qui avait saboté un poste d'aiguillage, à proximité de la gare de Gelsenkirchen.

À Lausanne

Les experts ont poursuivi leurs travaux mercredi matin et l'après-midi. Il faut croire que la mise au point juridique du protocole, annexe sur lequel s'est réalisé l'accord du 8 juillet, est déjà fort avancée car on a annoncé une réunion privée des plénipotentiaires alliés avec Ismet Pacha.

Une des questions qui seront discutées est celle des stationnaires étrangers devant Constantinople.

Les Turcs ont demandé que l'évacuation des points stratégiques concerne aussi bien les bateaux de guerre que les troupes d'occupation. Il semble qu'ils obtiendraient encore satisfaction car on déclarait mercredi que sir Horace Rumbold aurait reçu à ce sujet, des directives très favorables. Enfin, le bruit circule avec insistance, que le chef de la délégation turque a reçu les dernières instructions d'Angora qui lui permettent de signer la paix sur les bases établies dimanche dernier.

Des avions, des sous-marins!

Le projet de loi suivant a été déposé sur le bureau de la Chambre.

« Le sous-marin et l'avion doivent assurer en temps de guerre la liaison permanente entre la France, l'Afrique du Nord et les colonies. Cent sous-marins et un millier d'avions nous sont indispensables pour maintenir toutes les communications et assurer notre libre passage dans la Méditerranée. De là notre amendement, tendant à commander un chiffre qui n'a rien d'exagéré : 65 sous-marins de plus que ceux prévus au projet de loi du gouvernement et au rapport de M. Denise. »

La Chute du Franc

Un journal de langue anglaise, publié à Paris, a émis l'opinion que si la chute du franc, devait continuer et s'accroître, le gouvernement français prendrait des mesures pour interdire ou tout au moins pour contrôler l'importation des monnaies étrangères.

On déclare au ministère des finances que cette supposition ne repose sur rien.

La situation en Espagne

La situation sociale a pris, en Espagne, un caractère de gravité exceptionnelle. La Confédération générale du travail, à laquelle sont affiliés tous les syndicats ouvriers de Barcelone, de Séville, de Florence, de Saragosse, de la Corogne et de Madrid, a décidé que les syndicats déclareraient incessamment la grève générale.

Les éléments communistes ont promis de seconder le mouvement.

Après la condamnation des agresseurs de M. Caillaux

M. Charles Ebelot, avocat à la Cour d'Appel de Toulouse, condamné samedi dernier par le tribunal correctionnel à trois mois de prison sans sursis, pour agression préméditée contre M. Caillaux, a fait appel pour la partie du jugement concernant

l'action publique. M. Ducasse, procureur de la République, fait lui aussi appel à minima pour l'entier du jugement.

Les cinq autres camelots du roi condamnés à un mois de prison avec sursis acceptent le jugement.

Contre l'allaitement artificiel

Au cours de sa séance hebdomadaire, l'Académie de médecine a entendu une commission du docteur Cazeneuve, dans laquelle celui-ci a protesté contre la publicité faite à l'allaitement artificiel.

Exécution capitale

Jeudi matin, Bernard Bordes, l'assassin des métayers du Coudibat (Landes), les époux Vidal-Glize, a payé sa dette à la société. Son recours en grâce a été rejeté par le président de la République. Il a été exécuté à Mont-de-Marsan.

Importante invention

Un ingénieur danois, M. Christensen, vient de mettre au point une invention rendant possible la transmission par téléphonie sans fil des messages entendus par ceux-là seuls à qui ils sont destinés.

Les essais faits ont été des plus sérieux et ont donné toute satisfaction.

Déclaration de candidature

Le gouvernement vient de soumettre à la Chambre le texte d'un projet de loi consistant à imposer à tous les candidats pour toutes les élections, la nécessité de la déclaration de candidature, à vérifier leur éligibilité et à refuser la déclaration de ceux qui se trouvent dans des cas d'exclusion prévus par la loi.

Tout bulletin trouvé dans l'urne au nom de candidats n'ayant pas obtenu le récépissé de leur déclaration de candidature, sera annulé.

Tirages financiers

Foncières et communales 1917

Le n° 542.660 gagne 500.000 fr.

Le n° 1.396.291 gagne 50.000 fr.

Le n° 422.158 gagne 25.000 fr.

Les deux n° suivants gagnent chacun 5.000 fr. : 60.422, 1.293.514.

Communales 5 1/2 0/0 1920

Le n° 1.988.953 est remboursé par 200.000 francs.

Le n° 1.031.030 est remboursé par 100.000 francs.

Le n° 733.338 est remboursé par 50.000 francs.

Le n° 1.955.239 est remboursé par 10.000 francs.

Chambre des Députés

Séance du 10 juillet 1923

Dans la séance du matin, la Chambre discute le projet de loi réglant le régime intérieur du pétrole. M. Ajam donne communication du rapport. Il préconise la création d'un office national du pétrole. Le ministre du Commerce s'oppose au projet de la libre concurrence. M. Lamoureux dit que le ravitaillement en pétrole appartient aux trusts et jamais les grands trusts ne feront profiter les consommateurs d'une baisse quelconque.

Le renvoi de la discussion à la rentrée est voté.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre discute le projet de loi sur les assurances sociales. M. Grinda expose le projet qui intéresse plus de 10 millions de travailleurs. Il indique les grandes lignes de ce projet qui protège le travailleur et défend l'avenir de la famille. L'âge d'entre-limite dans l'assurance est fixé à 60 ans. La suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.

Le projet prorogant les pouvoirs du Gouvernement en matière de grâce amnistiant est voté.

Séance du 11 juillet 1923

Dans la séance du matin, la Chambre reprend la discussion des interpellations sur la réforme de l'enseignement secondaire. M. Deschamps affirme que le corps universitaire n'a jamais abandonné les pures traditions de la belle civilisation latine. M. Leygues dit que le dernier concours général vient de prouver que les humanités classiques n'étaient pas indispensables à la formation de l'élite.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre poursuit la discussion sur la réforme universitaire. M. Leygues demande au ministre de ne pas s'entêter à mettre en application un décret antidémocratique qui crée un privilège en faveur de ceux qui ont de l'argent.

Plusieurs ordres du jour sont déposés. Le ministre de l'instruction publique demande à la Chambre de se prononcer sur la direction à donner à l'enseignement secondaire.

Dans la séance de nuit, la Chambre poursuit la discussion de la réforme de l'enseignement secondaire.

M. Bracke soutient que cette réforme constituera un privilège pour la classe aisée. MM. Cazals, Painlevé et Lefèvre combattent le projet.

L'ordre du jour pur et simple demandé par le ministre de l'instruction publique est voté par 330 voix contre 255.

Séance du 12 juillet 1923

Dans la séance du matin, la Chambre adopte le projet relatif à l'électrification des campagnes, le projet des dépenses recouvrables, et la loi des finances.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre vote un projet relatif aux pensions des militaires.

Puis lecture du décret de clôture est donnée par le Président du Conseil.

Sébat

Séance du 10 juillet 1923

Le Sénat adopte sans discussion plusieurs projets de loi et aborde la discussion du budget des dépenses recouvrables. M. Bérenger dit que ce budget est en réalité le budget des réparations, mais jusqu'à présent il ne comporte aucune recette provenant d'Allemagne. Il faut exiger le paiement des dettes de l'Allemagne, dit-il.

M. Gourju montre la prospérité de l'Allemagne, malgré les assurances répétés de sa misère. Il cite l'exemple de la foire de Leipzig où il y eut 14.000 participants et d'Hambourg où il a déjà été construit 5.000 immeubles.

Les divers chapitres sont votés et l'ensemble du budget des dépenses recouvrables est adopté par 274 voix contre 6.

Séance du 11 juillet 1923

Le Sénat vote le projet tendant à faciliter, par des avances de l'Etat, la distribution de l'énergie électrique dans les campagnes.

Le Sénat discute le projet de loi adopté par la Chambre, portant approbation du traité relatif à la limitation des armements navals, conclu à Washington, le 6 février 1922. Le projet est adopté par 287 voix contre 3.

Séance du 12 juillet 1923

Le Sénat adopte un projet relatif aux sociétés de secours mutuels.

Le décret de clôture est lu par le Garde des Sceaux.

La session est close.

CHRONIQUE LOCALE

A QUAND LA RÉFORME ?

La réforme électorale a été discutée, une fois de plus, dans la séance de la Chambre de lundi.

De la discussion, dit-on, jaillit la lumière. On ne peut pas dire qu'il en soit ainsi à l'occasion de cette discussion.

Plus les parlementaires discutent la loi électorale, moins ils s'entendent. C'est pourquoi, les électeurs se demandent si la loi doit être faite pour les électeurs ou pour les candidats.

Il est évident que les élus tentent, par tous les moyens, de conserver leur siège ; et s'ils peuvent arriver à mettre sur pied, une loi qui les favorise, ils n'hésitent pas à la voter. Quant aux électeurs, disent-ils, ils la subiront.

Mais voilà, il faut trouver ce mode électoral qui permettra aux élus de conserver leur mandat.

La représentation proportionnelle telle qu'elle est appliquée actuellement n'est rien. Les élections de Seine-et-Oise et d'autres élections l'ont prouvé.

Elargir les circonscriptions de façon que les listes de candidats soient, non plus départementales, mais régionales, ça c'est une combinaison ; seulement, il faut élaborer un projet ad hoc. Et ça, ce ne sera pas très facile. On ne créera pas comme l'on voudra, des circonscriptions élargies sans soulever de longues, interminables discussions.

La Chambre l'a bien compris, lundi, quand elle a voté l'amendement de M. d'Etcheparre qui proposait que les députés soient élus au scrutin de liste par circonscription comprenant au moins 1 million 200.000 habitants.

C'est la réforme administrative qui s'impose alors, réforme qui est réclamée depuis longtemps et dont on ne parle jamais.

Dans tous les cas, les erpistes sont dans le désarroi le plus complet, d'autant plus que le Gouvernement ne s'est pas prononcé pour ou contre tel ou tel système électoral. Il laisse à la Chambre le soin de se débrouiller.

Médaille militaire posthume

Par arrêté ministériel, publié au « Journal Officiel » du 12 juin dernier, la médaille militaire a été attribuée à la mémoire du soldat Deluc Raphaël, du 14^e régiment d'infanterie, mort pour la France, qui a été l'objet de la citation suivante : « Soldat courageux et dévoué, tombé en brave, face à l'ennemi, le 8 janvier 1915, à Perthes-les-Hurlus (Marne), en faisant vaillamment son devoir. Croix de guerre avec étoile de bronze. »

M. Raphaël Delluc était originaire de St-Céré.

Médailles d'honneur

La médaille d'honneur a été accordée aux sapeurs-pompiers du Lot dont les noms suivent : MM. Arnaud-Léon, sergent et Bouscary Jean, sapeur à la Compagnie de Cahors ; Pinquid Gaston, sapeur à la subdivision de Figeac ; Giraud François, sapeur à la subdivision de Gourdon. Nos félicitations.

Compatriote

Nous apprenons avec plaisir le succès de notre compatriote, M. Marcel Carle, qui vient d'être reçu au Concours de Sous-Economiste de Lycée.

Nos félicitations.

Nous apprenons que notre compatriote M. Bach, commis d'économat au lycée de Limoges, originaire de St-Cirq-Lapopie, vient d'être reçu au dernier concours d'économat et classé 6^e sur 25 admis.

Nos meilleurs compliments à notre sympathique compatriote.

Armée

Par décision ministérielle du 9 juillet, notre distingué compatriote, le général de brigade Dufour, est maintenu au commandement de l'infanterie de la 33^e division et du groupe de subdivisions de Montauban, Agen, Marmande et Cahors.

La résidence du général Dufour est Montauban.

Les Cadurciens apprendront avec plaisir que c'est un de leurs compatriotes qui commande la subdivision de Cahors.

Mais puisque cette question de réforme électorale passionne si fort les parlementaires, ne serait-il pas temps que les électeurs, à leur tour, disent, affirment leur opinion?

Les élections de 1919 ont été, au point de vue électoral, un vulgaire escamotage. Cela est reconnu par tous, élus et électeurs.

N'est-ce pas le moment de réagir? N'est-ce pas l'heure de réclamer un scrutin de clarté où les marchandages, les combinaisons équivoques seraient totalement exclus?

Hélas ! la politique est faite par les politiciens, par les habileurs qui ne cherchent qu'à tirer leur épingle du jeu. Selon leur intérêt, ils agissent et le corps électoral, malheureusement, suit. Et c'est pourquoi, une loi électorale toute de clarté, de franchise n'a aucune chance d'être votée.

La R. P. actuelle ne vaut rien : sur ce point, tout le monde est d'accord. Est-ce qu'une autre réforme basée sur la proportionnelle sera meilleure? Ce n'est pas certain.

La R. P. bâtarde que nous subissons ou la R. P. intégrale sous quelle forme qu'on la présente donneront toujours lieu aux marchandages, aux spéculations de la part des maquignons de la politique à l'égard des électeurs. Un scrutin uninominal ou départemental ou régional majoritaire, est le seul scrutin de clarté, de loyauté qui convienne au pays.

A la veille de la fête nationale du 14 juillet, les députés auraient pu faire cadeau de ce scrutin aux électeurs. Mais ils ont préféré aller en congé, et laisser dormir dans les cartons le projet électoral.

Les préfèrent-ils, certes, discuter un projet ainsi conçu : « La Chambre actuelle proroge ses pouvoirs pendant 4 ans et plus. » Oh ! celui-là serait vite voté ! Ils ont bien voté le budget biennal!

LOUIS BONNET.

Votes de nos Députés

Sur la prise en considération du contre-projet de M. d'Etcheparre relatif à la réforme électorale, nos députés ont voté :

Pour : M. le prince Murat.

Contre : MM. Delport, Delmas.

La Chambre a adopté par 377 voix contre 137.

Nos compatriotes

A l'instant nous apprenons que notre jeune ami, le commandant Paul Barrière, du 3^e Etranger, a été blessé à la tête de son bataillon dans les derniers engagements à El Merg, colonne Poymireau, qui ont eu lieu au Maroc.

La blessure, heureusement légère, a été produite par une balle reçue à la cuisse gauche. Notre jeune ami a été évacué en avion à l'hôpital militaire de Fez, d'où il sortira dans quelques jours pour venir en France au sein de sa famille pour un repos bien mérité.

Nos meilleurs vœux de prompt et complet rétablissement au jeune et distingué chef de bataillon.

A propos de la Fête Nationale

Tout doucement, sans bruit, l'afficheur municipal a placardé sur les murs de la ville le papier portant le programme de la Fête Nationale à Cahors.

Pauvre fête nationale : combien pauvre est son programme ! Distribution de pain aux indigents, sonnerie des cloches, salves d'artillerie, sont notées comme des attractions sensationnelles !

Oh sont les 14 juillet d'antan, véritables fêtes populaires, superbes manifestations républicaines, auxquelles tout Cahors participait avec enthousiasme ?

Voilà bien 4 ans que le 14 juillet est tombé plus bas qu'une « bote » de hameau, et si ce n'était la retraite aux flambeaux et le bal du 14, les Cadurciens feraient tout aussi bien de rester chez eux.

Jadis, les habitants des communes voisines venaient à la ville, dès le 13 pour assister à la fête nationale.

Ils ne se dérangent plus depuis 4 ans, car, en vérité, venir à Cahors pour assister à la distribution du pain aux indigents et pour entendre les bombardements de l'époque de Ratata, ça ne vaut pas la peine d'un déplacement.

Le commerce local n'y gagnera pas.

Il y a trop de fêtes, dit-on : chaque dimanche, depuis quelques semaines a des attractions organisées par les diverses sociétés locales.

Il est certain qu'il y a, en effet, trop de fêtes, et il est reconnu qu'aucune n'a donné pleine satisfaction, car aucune ne comportait un programme suffisant pour amuser la foule des visiteurs que nous voyons jadis, quand la Commission municipale et extra-municipale s'occupait sérieusement de l'organisation des fêtes de Cahors.

C'est un bel hommage que les Cadurciens rendent aux organisateurs des fêtes d'antan en regrettant que la tradition n'ait pas été continuée.

Mais quoi qu'il en soit, autant de fêtes qu'il y a, ce n'est pas une raison pour ne pas célébrer convenablement le 14 juillet, Fête nationale. Fêter la République, cela froisserait-il des sentiments politiques ? Pas ceux de la population, dans tous les cas.

Et puis, est-ce que le commerce local ne trouve pas son compte dans ces manifestations quand celles-ci sont bien organisées, quand elles comportent un programme attrayant ?

Voilà 4 ans que le 14 juillet est délaissé. Si encore, en compensation, les fêtes de Cahors qui avaient lieu en mai, étaient à nouveau organisées. Celles-là, encore, ont été mises au rencart.

Il est vrai qu'il faudrait une Commission de fête bien composée, dans le genre de celle qui organisait les fêtes avant-guerre.

Nous le répétons, ce serait dans l'intérêt du commerce et du public : à ce point de vue-là, Gourdon et Figeac nous donnent des exemples magnifiques d'organisation. Ceux qui ont assisté aux dernières fêtes qui ont eu lieu dans ces villes en sont revenus émerveillés.

Qu'attend-on, à Cahors, pour revenir à la tradition ? Quelle fête conviendrait donc ? La St-Glinglin ? Pauvre Cahors !

LOUIS BONNET.

Succès universitaires

Nous publions d'autre part les derniers résultats du baccalauréat pour le lycée Gambetta.

Avec les succès que nous avons déjà annoncés, on peut dire que notre grand établissement se couvre cette année de lauriers.

On ne compte pas moins, en effet, de 42 admissibles, se décomposant ainsi : 19 en Première ; 15 en Philosophie ; 8 en Mathématiques.

Cela valait la peine d'être signalé. Nous ne voulons pas dire que des succès aussi brillants sont inaccoutumés pour le lycée Gambetta : nous entendons seulement marquer que la tradition se maintient et que notre lycée de Cahors mérite plus que jamais sa vieille réputation d'être un des meilleurs de l'Académie de Toulouse et de toute la région.

Tous ceux qui s'intéressent aux choses de l'enseignement se réjouiront avec nous de cette brillante vitalité.

Nous sommes heureux de l'occasion qui s'offre d'adresser nos compliments aux meilleurs aux maîtres et à l'administration du lycée dont l'expérience et le dévouement, sous cet aspect, bien connus de tous. — M. D.

P. T. T.

Le dimanche 8 juillet le bureau de la Section départementale du Soutien Fraternel réuni au complet au Café de la Promenade, sous la présidence de M. Sautès, a remis à M. Garnil, chef-facteur des Postes un diplôme d'honneur qui lui a été décerné pour sa propagande et son dévouement en faveur de la Mutualité. Des félicitations unanimes ont été adressées à cet excellent militant.

Comité départemental d'Hygiène sociale

et de
Défense contre la Tuberculose

Le Comité départemental d'Hygiène sociale et de défense contre la Tuberculose s'est réuni le lundi 9 juillet à deux heures dans une salle de la Préfecture sous la présidence de M. le docteur Bénéch.

M. le Préfet du Lot assistait à la séance. Après avoir remercié M. le Préfet et les membres du Comité, pour la collaboration qu'ils apportent pour assurer le développement et le fonctionnement de l'œuvre, le Président donne la Parole au Secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la dernière séance. Ce procès-verbal est approuvé.

M. Doumer fait l'exposé de la situation financière et présente un projet de budget pour l'année 1923 qui est approuvé.

Le Trésorier rend hommage au dévouement de M. Sarrazin qui procède régulièrement, tous les trois mois, depuis le début de l'œuvre, les cotisations volontaires de ses élèves, et à l'initiative prise par certaines municipalités d'inscrire à leur budget une souscription au profit de l'œuvre.

Il est à souhaiter que ces exemples soient imités et que toutes les municipalités inscrivissent régulièrement à leur budget un crédit au profit de l'œuvre.

Le compte-rendu du Comité du Bal fait ressortir un excédent de recettes de 4.200 fr. dû au dévouement et aux économies réalisées par les organisateurs et les organisatrices.

M. le docteur Bénéch expose le fonctionnement du dispensaire de Cahors pendant l'année 1922.

Le Comité désigne M. le docteur Bénéch pour le représenter au Conseil de Direction du Comité national de défense contre la Tuberculose.

M. l'inspecteur de l'Assistance publique est chargé d'organiser la propagande dans le Lot.

Le Président fait part au Comité de l'organisation de conférences dans le département.

Le corps médical de Cahors a été invité à organiser une série de conférences d'Hygiène et de Puériculture.

Le Président montre la nécessité d'organiser la surveillance des nourrissons pour combattre la mortalité infantile et annonce que le service de consultation des nourrissons va être réorganisé à Cahors.

La question soulevée une controverse technique à laquelle prennent part M. le docteur Bénéch, M. l'inspecteur et M. le docteur M. Garnal indique la nécessité d'organiser l'inspection sanitaire des laiteries de façon à être en mesure de ne donner aux nourrissons que du lait provenant de vaches saines, et répondant au but de notre œuvre, de façon à pouvoir éliminer les laits provenant de vaches tuberculeuses.

M. le docteur Bénéch, conteste cette nécessité étant donné que la possibilité de contamination bacillaire de l'animal à l'homme n'a pas été admise par le Congrès international de Philadelphie et le Congrès de Washington.

M. Garnal maintient son point de vue, malgré les objections de M. le docteur Bénéch.

Voici, en effet, comment s'exprimait à la séance du 27 mars 1909 de la Commission permanente de préservation contre la Tuberculose, M. le professeur Landouzy, rendant compte des travaux du Congrès de Washington : « En dernière analyse nous (les délégués français) pûmes réussir à rallier les opinions à la doctrine uniciste française, « puis le Congrès vota la possibilité de contamination bacillaire de l'animal à l'homme, « comme conclusion sur lesquelles s'appuie, comme on le sait, toute la Prévention de la Tuberculose, en Angleterre, en Scandinavie, en Autriche, en Belgique, en Suisse, en Italie, comme en France. »

M. Orlic objecte que les consultations de nourrissons ont surtout pour but d'organiser la surveillance des mères, donnant l'allaitement naturel à leurs enfants et bénéficiaires de la prime d'allaitement.

M. le docteur Bénéch montre la nécessité d'organiser la lutte contre le cancer et de faire profiter le Lot de l'organisation créée à Bordeaux par M. le professeur Bergonié, savant héroïque, auquel il rend un hommage mérité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Les discussions très intéressantes qui ont été soulevées au cours de cette réunion ont montré qu'il était impossible de poursuivre l'œuvre antituberculeuse et de défense sociale, sans tenir compte des directives et des principes établis par la Commission permanente de préservation contre la Tuberculose, constituée de 1903 à 1910 au Ministère de l'Intérieur sous la présidence de M. Léon Bourgeois.

La lutte antituberculeuse trouve son point d'appui dans l'état de nos connaissances en matière d'hygiène publique et d'hygiène sociale.

C'est là toute une science basée sur les données de l'expérience, qu'il faut apprendre et vulgariser.

Elle marche à pas lents, parce qu'elle n'est ni du domaine des fantaisies, ni du domaine des improvisations.

C'est pour cela qu'il est nécessaire de suivre les directives et de respecter les principes qui ont été établis par le corps de savants réunis de 1903 à 1910 au Ministère de l'Intérieur sous la présidence de M. Léon Bourgeois.

Et c'est pour cela également que dans l'organisation de la propagande il y a un intérêt primordial à assurer la coopération entre le Comité national et les Comités départementaux. Paul GARNAL.

Ecole de St-Cyr

Parmi les candidats déclarés admissibles aux examens pour l'Ecole militaire de St-Cyr, nous relevons le nom de notre compatriote M. d'Arcole, originaire de Ruyres. Félicitations.

Bachot

Avez-vous lu l'amusante confusion d'un candidat au bac ? — Ayant à traiter ce sujet en dissertation philosophique : « La mémoire n'est-elle qu'une fonction biologique ? » un malheureux candidat qui avait attrapé la veille un courant d'air dans les oreilles, traita ce tout différent sujet : « La baignoire n'est-elle qu'une fonction biologique ? »

Or, il nous est apparu que « la baignoire fonction biologique » était à tout prendre, un sujet parfaitement défendable, que ce soit en philosophie ou en hydrothérapie et que cette conclusion hygiénique : « En vous lavant le corps, vous vous rafraîchissez l'esprit » méritait bien une petite couronne de lauriers.

Courrier du Centre.

Carnet de deuil

M. Darolle, co-directeur du Journal du Lot a dû s'absenter de Cahors pour aller assister aux obsèques d'un de ses cousins, décédé à Bordeaux.

Nous nous faisons l'interprète du personnel de l'imprimerie du Journal du Lot en adressant à M. Darolle et à sa famille, nos vives sympathies.

L. B.

Distribution de prix

Vendredi matin, à 9 heures, a eu lieu dans la cour d'honneur la distribution des prix aux élèves du lycée Gambetta, sous la présidence de M. le Docteur Bardier, professeur à la Faculté de médecine de Toulouse.

M. le Préfet du Lot, entouré de la plupart des chefs de services civils et militaires, assistait à cette cérémonie au cours de laquelle l'Orchestre Symphonique, sous la direction de M. Barreau a fait entendre les meilleurs morceaux de son répertoire.

Le discours d'usage a été prononcé par M. Ternois, puis M. le Docteur Bardier, dans une belle allocution, a fort intéressé le nombreux public qui assistait à la cérémonie.

Lecture du palmarès fut ensuite donnée. Voici les noms des élèves qui ont été le plus souvent nommés :

Prix d'honneur : de l'Association des Anciens Elèves : Ollier Maurice ; du Conseil municipal : Ouvriou René.

Mathématiques (A. B.) : Ollier Maurice (exc.), Borredon Roger, Delpouget Lucien, Mathieu Georges.

Philosophie (A. B.) : Ouvriou René (exc.), Rigal Maurice, Soulié Pierre.

Première : Lacombrade Christian (exc. A. B.), Lagard Charles (exc. C. D.), Gaignebel Emile, Pouchet Charles, Lagrange Georges, Lagarde Jean, Toulouse Gabriel.

Seconde : Meulet Pierre (exc. A. B.), Bories Maurice (exc. C. D.), Rollés Georges, Vernet Paul, Gisquet Maurice, Lagarde Roger, Rouquet Fernand, Crispel Raymond, Hornières Albert, Pradelle Yvon.

Troisième : Delpech René (exc. A. B.), Sans Georges (exc. B.), Barbet René, Fontès Marcel, Aragnol Henri, Courlières Raymond, Frauciel Marcel, Andrieu Pierre.

Quatrième : Conte Maurice (exc. A.), Malleville Gabriel (exc. B.), Pécourt Louis, Dairie Jean, Marcellin Pierre, Bourthoumieu Pierre, Bouzou Gaston, Marty Alain, Bach Honoré, Verdier Maurice, Cancès Jean.

Cinquième : Ouvriou Daniel (exc. A. A.), Cassan Maurice (exc. B.), Guiral Maurice, Mercier René, Aillet Jean, Sourdoire Jean, Albert Claude.

Sixième : David Lucien (exc. A.), Sennac Paul et Rigouste Gaston (exc. B.), Saillol Paul, Augeraud Albert, Berbet Georges, Colombani Jean, Courdès Robert, Maury René, Courdès Louis, Charles Paul, Pébèrel Marcel, Cahaynes Jean-Marc, Charles, Girard Claude, Savy Pierre.

Septième : Lépinard Maurice (exc.), Delpech Jean, Saillan Pierre, Lavignac Paul, Rescoussé Pierre, Aubert Louis, Dilac Georges, Sarrazin Georges.

Huitième : Huard Jacques (exc.), Bosc Henri, Combarieu Albert, Escard Henri, Du Mas de Vaucourt P., Coudere Henri, Laroche René, Bastit André, Pégourier Bernard.

Préparatoire : Rigaudières René (exc.), Maury Georges, Rieu Paul, Bayel Jean, Priolo Maurice, Destruel Georges, Bardy Jean, Franqueville Raoul, Jardel Jean, Bénestébe Jean, Laguerre Roger.

Classe Enfantine : 1^{re} Section : Hirt Jean-Pierre (exc.), Bertrand Jacques, Gishert Jean, Bénéch Robert, Gisbert Louis.

2^e Section : Béringud Jean, Rescoussé Sylvain, Cyr Auguste, Séguy Jacques, Bouysse Pierre, Melet André.

La distribution des prix aux élèves du lycée de jeunes filles a eu lieu, dans la salle du Palais des Fêtes, vendredi soir à 2 heures.

Un nombreux public assistait à cette cérémonie scolaire que présidait M. Tassart, adjoint au maire.

Voici les noms des élèves qui ont été le plus souvent nommés :

Félicitations du Conseil de discipline : Mlles Garrigues Germaine, Riou Yvette, Dellac Rachel, Larribe Marcelle, Orlic Jeanne, Fourès Marthe, Larnaudie Eugénie, Fabre Odette, Auzi Gilberte, Agrech Marie-Antoinette, Gaveu Ernestine, Gleye Marcelle, Sans Urbaine, Bratières Elise, Patzat Renée, Roques Léone, Souliagnac Odette, Bennet Elise, Médard Marie-Antoinette.

Classe de Philosophie : Mlles Ayrol Lucette, Vizzavona Laurence.

Cinquième année : Mlles Garrigues Germaine (exc.), Riou Yvette, Laperque Marguerite, Grimal Yvonne, Viard Gabriel, Suquet Geneviève, Sasmayoux Sylvie.

Quatrième année : Mlles Derruau Suzanne, Deschamps Alice, Guillon Simone, Arrouy Jeanne, Bénéchie Jeanne, Luc Odette, Gayet Andrée, Fourné Yvonne, Rouquié Alice, Bonhomme Madeleine.

Troisième année : Mlles Fourès Marthe (exc.), Gleye Marcelle, Sans Urbaine, Souliès Jeanne, Chastan Reine, Ulrich Marie-Louise, Leroy Andrée, Chapou Georgette, Brunet Angèle.

Deuxième année : Mlles Fabre Odette, Lafon Renée, Patzat Renée, Bennet Elise, Roques Léone, Pégourier Marguerite, Souliagnac Odette, Castanet Jeanne, Garrigues Odette, Mispoulié Marguerite, Besombes Marguerite, Gagnaire Marguerite, Tassart Marguerite, Delfort Jeanne, Matéti Xavière.

Première année : Mlles Larribe Marcelle (exc.), Sans Annette, Agrech Marie-Antoinette, Auzi Gilberte, Gaveu Ernestine, Coldefy Paulette, Médard Marie-Antoinette, Gaëtan Rolande, Mauriès Germaine, Rapatel Jeanne, Lezouret Marie-Thérèse, Méchin Simone, Benère Jeanne, Delfort Olga, Hirt Denise, Guiral Louise, Pineau Raymond, Bédud Madeleine, Dulac Odette.

1^{re} classe primaire (1^{re} Division) : Mlles Mercier Marguerite (exc.), Dantzas Odette, Massip André, Dreneau Solange, Roullon Armelle, Tulle Geneviève, Robinet Odette, Bosc Jeanne.

(2^e Division) : Larnaudie Edmée (exc.), Houery Odette, Pébère Suzanne, Pineau Berthe, Vaysset Simone, Sastres Yvonne, Faysse Yvonne, Boissy Renée, Roullon Hermine, Rajadé Simone.

2^e classe primaire (1^{re} Division) : Mlles Teissonnières Nelly (exc.), Méchin Odile, Ilbert Alice, Delfort Marguerite, Amadiou Suzanne, Hirt Paulette, Chiffroy Alberte, Feydel Yvette, Adam Jeanne.

(2^e Division) : Mlles Garnal France (exc.), Conté Yvonne, Duthil Paulette, Pradel Marie-Rose, Bordères Alice, Galtié Henriette, Pellissier Germaine, Plagès Yvette, Barreau Ginette.

3^e classe primaire (1^{re} Division) : Mlles Cazassus Fabienne, Crassous Hugette, Weber René, Dablanc Louise, Duvergier Andrée, Benard Raymond, Pébère Geneviève, Amblard Paule, Lapoulwailarie Henriette.

(2^e Division) : Mlles Cambon Clairette, Méric Maurice, Pellissier Paule, Tardieu Gergette, Autic Andrée, Lavignac Jeanne, Corde Madeleine, Maratuech Jeanne, Maratuech Suzanne, Ressimier Rose.

Fête Nationale du 14 Juillet 1923

Soirée du Vendredi 13 Juillet
Art. 1^{er} — A 14 h., au Bureau de Bienfaisance, distribution de secours aux indigents, par les soins de la commission administrative.

Art. 2 — La Fête Nationale sera annoncée par des salves d'artillerie et par la sonnerie des cloches à 19 h. du soir.

Art. 3 — A 21 h., la musique, l'Avenir Cadurcien, les Elèves des Ecoles Communales et la musique de l'Ecole primaire supérieure donneront un concert vocal et instrumental sur le parvis de l'Hôtel de Ville.

Concert populaire du 13 Juillet 1923
Programme des morceaux qui seront exécutés sur le parvis de l'Hôtel de Ville le 13 juillet 1923, de 21 h. 30 à 23 h., par la Chorale des Ecoles de Garçons, l'Avenir Cadurcien et la musique de l'Ecole Primaire Supérieure :

1^o La Marseillaise : Chorale et Musique de l'E. P. S.
2^o Marche et Soubrette (ouverture), Roux : Avenir Cadurcien.

3^o Air Bienfaisant de l'Humanité (Bouchoir-Tiersot) : Chorale et Musique de l'E. P. S.
4^o François les bas bleus (fantaisie), Bernicot : Avenir Cadurcien.

5^o Air Bienfaisant de l'Humanité (Bouchoir-Tiersot) : Chorale et Musique de l'E. P. S.
6^o Marche de l'Avion : Avenir Cadurcien.

7^o Le Forgeron (Bouchoir et Tiersot) : Chorale et Musique de l'E. P. S.
8^o Salut aux gars du Nord (Doyen) : Avenir Cadurcien et Musique de l'E. P. S.

Journal du Samedi 14 Juillet 1923
Art. 4. — A 7 h., la Fête Nationale sera annoncée par des salves d'artillerie et par la sonnerie des cloches.

Art. 5. — A 8 h., prise d'Armes, devant le monument Gambetta pour remise de décorations.

Art. 6. — A 10 h., Jeux divers sur la Place Rousseau.

Art. 7. — A 16 h., Visite des terrasses fleuries par la Commission chargée d'attribuer des prix.

Art. 8. — A 17 h., Courses nautiques et jeux divers au garage de l'Avion Cadurcien avec les concours de la musique de l'Avenir Cadurcien.

Art. 9. — A 21 h. 1/2, Grande Retraite aux Flambeaux par l'Avenir et la Diane.

La Retraite partira de la Barbacane et suivra l'itinéraire suivant : Barbacane, rue Labarre, boulevard Gambetta, rue du Maréchal Foch, Hôtel de la Préfecture (arrêt), Place du Marché, rue Nationale, rue Blanqui, boulevard Gambetta (arrêt devant le monument), Hôtel de ville (arrêt) et boulevard Gambetta.

Art. 10. — A 22 h. 1/2, Grand Bal public sur les Allées Fénelon.

Art. 11. — Les Edifices Communaux, l'Hôtel de Ville, les Monuments Gambetta et des Mobilis, la place de la République seront pavoisés et illuminés à la chute du jour.

Le Maire invite ses Concitoyens à pavoiser et à illuminer leurs Maisons.

Il croit devoir rappeler qu'il est interdit de tirer des fusées à moins de 50 mètres de toute habitation et de faire partir des pétards ou autres pièces d'artifice au milieu des agglomérations de personnes.

La Bataille de Confettis est autorisée à partir de 22 heures sur les Allées Fénelon, mais il ne pourra être employé que des sacs contenant des Confettis unicolores.

Le Sénateur-Maire de Cahors, A. DE MONZIE.

AVIRON CADURCIEN

Le Comité d'Aviron, ainsi que tous les ans, a été chargé par la Municipalité, d'organiser une petite fête nautique à l'occasion du 14 juillet. Ce jour-là coïncidant avec la foire et pour ne pas gêner la population cadurcienne toute à ses affaires, les diverses attractions et courses ne commenceront qu'à 17 heures. Voici le programme :

1. Jeu du tonneau ; 2. Course en bâteaux ; 3. Course de périssoires ; 4. Course aux canards ; 5. Joutes ; 6. Course à la nage ; 7. Course de bateaux de plaisance.

L'Avenir Cadurcien prêtera son concours.

Le Comité.

Conférence

On nous prie d'insérer la note suivante : La jeunesse laïque a fixé au mercredi 18, à 21 heures la date de sa conférence qui se fera en la salle du Royal-Cinéma.

Orateurs : Les camarades Calmon, Masson, Imberbi.

Naissance

Nous apprenons avec plaisir que M. Andrieux, Justin, comptable à l'imprimerie du Journal du Lot vient d'être l'heureux papa d'une fillette prénommée Ginette-Louise.

Tous nos compliments et tous nos vœux de bonne santé et de prospérité à la maman et au bébé.

L. B.

Obsèques

Lundi soir, ont été célébrées les obsèques de M. Jean Campistron, sculpteur à Cahors, décédé à l'âge de 44 ans.

Cette mort a vivement impressionné tous ceux qui connaissent cet excellent travailleur qui ne comptait que de vives sympathies.

Nous adressons à la famille si vivement éprouvée du regretté Jean Campistron qui était un grand blessé de guerre, l'expression de nos bien sincères condoléances.

Ecole Normale

Nous croyons savoir que 32 candidats prendront part au concours pour l'Ecole Normale d'Instituteurs de Cahors, qui doit avoir lieu dans le courant du mois de juillet. On disait que le recrutement des élèves-maîtres était difficile et que c'était une des principales raisons, pour lesquelles cette Ecole Normale devait être supprimée.

On voit que cette raison-là n'est pas justifiée. Mais l'Ecole Normale de Cahors, sera supprimée quand même.

L. B.

Audiences de vacation

Le tribunal correctionnel tiendra ses audiences de vacation les samedi 11 et 25 août et 8 et 22 septembre.

Conseil municipal

Le Conseil municipal de la ville de Cahors se réunira à l'Hôtel-de-Ville le vendredi 13 juillet courant à 17 heures.

Ordre du Jour : Demandes de soutiens de famille. Paiement de la pension d'aliénés à l'asile de Leyme.

Admission de malades indigents dans des sanatoriums. Emprunt gagé sur la subvention de l'Etat pour acquisition de l'arroseuse automobile. Liquidation de la retraite d'un employé municipal.

Demandes de subvention. Affaires diverses. Rapports des Commissions.

Baccalauréat

Nous avons publié mardi une première liste d'élèves du lycée Gambetta admissibles aux dernières épreuves du baccalauréat.

Voici les résultats complémentaires pour les sections Mathématiques et Première D.

Première D : Dazier Pierre, Dulac René, Gaëtan Raymond, Gilbert Pierre, Heilhes Pierre, Lagrange Georges, Moles Antonin, Pouchet Charles.

Mathématiques : Borredon Roger, Delpouget Lucien, Derode Louis, Gaillard Jean, Lescoul René, Ollier Maurice, Mathieu Georges, Pellissier Pierre.

Au dernier moment nous apprenons le succès du jeune Barreau Robert, reçu avec mention assez bien en Philosophie.

Brevet supérieur

Ont été définitivement admis aux examens du Brevet supérieur : MM. Berjal, Blazi, Bramarigues, Carravoy, Chambaud, Dalard, Delom, Hug, Lagarrigue, Monteil, élèves-maîtres.

Mlles Almus, Alric, Bataille, Carmoy, Courndé, Frayssenge, Gargne, Gipoulou, Levade, Longpech, Métézeau, Quantin, Roconière, Rollés, Soussirat, Vidieu, élèves-maîtresses.

Concours général

Un Concours général a eu lieu entre les meilleurs élèves des Ecoles primaires organisées par le « Manuel Général ».

Voici les noms des lauréats pour le département du Lot :

I. — Cours complémentaires et cours supérieurs.

A) Filles. — Ont obtenu une mention honorable :
N^o 33, Serres Fernande, de l'Ecole publique de Carennac ;
N^o 35, Vidallac Simone, de l'Ecole publique de Lalbenque ;
Mlle Mermès, de l'Ecole publique de Bergant, a obtenu une citation.

B) Garçons. — Ont obtenu une mention honorable :
N^o 23, Garrat Pierre, de l'Ecole publique d'Albas ;
N^o 26, Mercadier Gaston, de l'Ecole publique de Saint-Laurent-Lolme.

I. — Cours moyen (élèves de moins de 13 ans)

A) Filles. — A obtenu un livre de prix :
N^o 30, Bonhoure Delphine, de l'Ecole publique de Cras.

Ont obtenu une mention honorable :

Ces secousses ont duré quelques secondes et auraient, dans certaines maisons, secoué fortement les meubles.

Dans la région des secousses semblables ont été ressenties.

Tribunal correctionnel
Audience du 12 juillet 1923

Le Tribunal a rendu son jugement dans l'affaire de trafic d'or, dans laquelle sont impliqués : 1° Boy Henri, 45 ans, chauffeur d'auto à Fumel; 2° Delrieu Mar, 42 ans, forgeron à Touzac; 3° Durqueil Michel, 46 ans, propriétaire à Lherm.

Boy est condamné à 100 francs d'amende.
Delrieu Mar, à 30 francs d'amende.
Durqueil Michel, à 30 francs d'amende.

Le Tribunal prononce en outre la confiscation des monnaies d'or.

CHASSE
Un habitant de la commune de Prayssac est condamné à 50 fr. d'amende pour chasse en temps prohibé, et à la confiscation de l'arme.

RECEL
Enfin le Tribunal prononce la relaxe de Vidaille, Pierre, 47 ans, propriétaire à Pradines, prévenu de recel dans l'affaire de vol commis par le femme Capmas, au préjudice de son père.

Office départemental des Pupilles de la Nation du Lot

Evénements de frais d'études
Les Pupilles de la Nation qui n'ont pas encore satisfait à l'examen des bourses et qui ayant achevé leur scolarité primaire désiraient, en vue de continuer leurs études, obtenir une exonération dans un établissement d'enseignement secondaire ou primaire supérieur, sont invités à faire parvenir, d'urgence, à l'Office départemental, Préfecture du Lot, le dossier réglementaire, savoir :

- 1° une demande adressée à M. le Ministre de l'Instruction Publique, pour l'enseignement public, ou à l'Office départemental des Pupilles de la Nation, pour l'enseignement libre;
- 2° un acte de naissance;
- 3° un certificat de bonne conduite et de scolarité délivré par le directeur de l'école fréquentée;
- 4° un extrait du rôle des contributions;
- 5° l'énumération des ressources et des charges de la famille;
- 6° un état nominatif des enfants avec leur âge et leur profession s'il y a lieu.

Toutes ces pièces doivent être établies sur papier libre.
Les Pupilles de la Nation ayant bénéficié d'une exonération pendant l'année scolaire 1922-23 qui en désirent la prolongation n'ont pas à former un nouveau dossier, mais doivent néanmoins formuler une demande à l'Office départemental.

Les demandes ne seront admises que jusqu'au 1^{er} août 1923.

Avis de concours

Examen d'aptitude aux grades de : Médecin aide-major (pour les candidats docteurs en médecine); Médecin auxiliaire (pour les candidats titulaires de 12 inscriptions); Pharmaciens aides-majors (pour les candidats pharmaciens de 1^{re} classe); Pharmaciens auxiliaires (pour les candidats titulaires de 8 inscriptions) et Dentiste auxiliaire (pour les candidats titulaires de 8 inscriptions en chirurgie dentaire), aura lieu le 27 juillet 1923 à 14 heures dans la salle d'honneur de l'hôpital militaire de Toulouse.

Les candidats à cet examen devront adresser leur demande avant le 20 juillet 1923, à la Direction du Service de Santé (rue St-Antoine du T.) à Toulouse.

Toute demande devra être accompagnée des pièces ci-après désignées :

- 1° un extrait de naissance;
- 2° un certificat de scolarité et indiquer en outre la classe et le bureau de recrutement.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 25 au 31 juin a été la suivante :

Nombre de placements à demeure : 26 hommes, 1 femme.
En extra : 2 hommes, 3 femmes.
Demandes d'emploi non satisfaites : 1 homme, 1 femme.
Offres d'emploi non satisfaites : 9 hommes, 7 femmes.

Foire-Exposition canine

C'est le vendredi 3 août 1923 qu'auront lieu sous les auspices de la municipalité de Cahors, et du Conseil général du Lot, avec le concours du ministère de l'Agriculture, les grandes foires et expositions canines organisées par le Saint-Hubert-Club Quercinois, sous le patronage de la Société canine du Sud-Ouest.

Programme
Plus de huit heures à dix-neuf heures.
Exposition : Ouverture à neuf heures. Tous les chiens de races peuvent prendre part à chaque race.
De 9 h. 30 à 12 heures, classement des chiens par catégorie fait par les membres de la commission d'appréciation.
De 12 h. à 13 h. 30, suspension des chiens, par le jury; à 17 h. 30, proclamation des prix et diplômes; à 18 h. 30, clôture de l'exposition.

se. Prière de s'inscrire chez M. Serriey, secrétaire à la préfecture de Cahors. Les cartes d'exposant seront délivrées à l'entrée de l'exposition.
Les trompes de la Société des Virtuoses de la Chasse (1^{er} prix international de Paris) se feront entendre pendant l'exposition.
L'exposition et la foire auront lieu sur les allées Fénélon. Les chiens seront à l'ombre et désaltérés sur demande.

Cahors-Cyclisme

Brevet militaire 150 km. (Prix Wolber).
Le brevet cycliste militaire des 150 kilomètres au Prix Wolber, organisé par le Comité départemental de l'U. V. F. sera disputé le 15 juillet 1923, sur le parcours suivant : Cahors, Pont de Rode, Gourdon, le Vigan, Payrac, Cales, Rocamadour, Gramat, Reillac, le Cornouiller, Labastide-Murat, Soullès, St-Germain, Lauzès, Vers, Larroque-des-Arcs, Cahors.
Les engagements sont reçus par M. Lestand, chef délégué sportif, Quai Ségur, Cahors, contre le versement d'un droit de 2 fr. pour tous les coureurs licenciés. Les coureurs non licenciés ont intérêt à se munir d'une licence qui leur sera délivrée par les soins du chef délégué sportif.

Le 15 juillet le coureur Fontanel, disputera à Paris la finale du trophée du « Petit Journal ». On se souvient que notre jeune compatriote eut le brillant succès de la première place de l'éliminatoire de Limoges. Les membres du Comité départemental sont heureux de lui adresser leurs meilleurs souhaits et ne doutent pas que les couleurs du Lot soient vaillamment défendues.

AT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 7 au 13 juillet 1923

Naissances
Floirac Simone, rue Lastié, 9.
Bramarique Raymond, rue Pelletier, 10.
Arnand Jacques, rue P. Wilson.
Andrien Ginette, rue des Jacobins, 12.
Bagel Yolande, rue St-André, 6.

Publication de mariage
Estnain François, employé du Chemin de fer et Mondelje Marie, s. p. à Brive (Corrèze).

Mariage
Coustou Pierre, Employé de Trésorerie et Souleyres Gabrielle, s. p.

Décès
Girma Guillemette, veuve Marecand, 85 ans, St-Cirice.
Lapuyade Marie, employée de commerce, 19 ans, rue St-James, 20.
Breil Ernest, ancien comptable, 70 ans, Place du Marché, 5.
Campistron Jean, sculpteur, 44 ans, rue Pellegri, 4.
Delamarre Aglaé, veuve Tirniarache, s. p., 77 ans, rue P. Wilson.

Bon comptable est demandé aux Grands Magasins de Nouveautés « Au Printemps »
9-11, Rue du Maréchal Foch, CAHORS.
Situation très intéressante et sûre

Représentants receveurs courtiers sont également demandés pour la région

Maison Lasvènes
10, Rue du Maréchal Foch, Cahors
JEUDI 12, VENDREDI 13
et SAMEDI 14 Juillet

Grande Vente Réclame de Toilettes d'Été
Tous nos Modèles seront sacrifiés pour ces 3 jours seulement avec des Rabais de 50 0/0

Robes de Soie, depuis... 69 fr.
Robes de Tissue éponge, depuis... 29 fr.
Robes Crépon, toutes teintes, depuis... 19 fr.

Pour les cheveux
L'Onde OPOP assainit les cheveux, les rend résistants, doux et brillants, conserve indéfiniment leur couleur naturelle, même à ceux qui sont teints, et assure la durée de l'ondulation Marcel pour plusieurs années. Un bon de garantie de 3 à 5 mois est délivré à chaque cliente suivant les cheveux. — OPOVITCH, 4, rue Maréchal-Foch, CAHORS.

On demande des jeunes gens pour le décolletage.
Usine Appareillage Électrique et Mécanique, avenue de l'Abattoir, CAHORS.

On demande A L'IMPRIMERIE DU JOURNAL DU LOT Des Compositeurs typographes Et des Apprentis

Arrondissement de Cahors

Montcléra
Election d'un maire. — Le conseil municipal de Montcléra est convoqué pour le dimanche 15 juillet à l'effet de procéder à l'élection d'un maire en remplacement de M. Dupuy, démissionnaire.

Calvignac
Certificat d'études. — Au dernier examen du certificat d'études 4 enfants de nos écoles ont été présentés. Tous ont été reçus avec mention dont l'un le jeune Vignols avec mention très bien. Ce succès fait grand honneur à nos maîtres dévoués qui instruisent nos enfants avec zèle et capacité.

Saillac
Election d'un adjoint. — Le conseil municipal de Saillac est convoqué pour le dimanche 15 juillet pour procéder à l'élection de l'adjoint au maire, en remplacement de M. Loudes, décédé.

Luzach
Fête Sportive. — La fête sportive annuelle, donnée sous les auspices des sociétés locales « l'Aviette de l'E. P. S. », « l'Union Sportive Luzachoise » et la fanfare, a obtenu le plus grand succès. Les jeunes athlètes de l'E. P. S., sont en progrès, mais ceux de l'E. P. S., plus entraînés, se sont affirmés supérieurs et ont eu la meilleure place au palmarès. Les épreuves qui eurent lieu dans le stade « Uxellodunum » donneront les résultats suivants : 60 m. (Juniors) : 1. Vignié (Aviette); 2. Sémirot (Aviette); 3. Lescurie (U. S. L.); 100 m. (Plats) : 1. Barrière (Aviette); 2. Farages (Avion Caducien); 3. Gracies (Aviette); 400 m. (Plats) : 1. Dubuc (Aviette); 2. Barrière (Aviette); 3. Sémirot (Aviette).

400 m. relais : 1. Aviette de l'E. P. S.; 2. U. S. L.; 800 m. (Juniors) : 1. Sémirot (Aviette); 2. Dubuc (Aviette); 3. Soulligay (U. S. L.); 800 m. (Seniors) : 1. Gayral (U. S. L.); 2. Dubuc (Aviette); 3. Baldy (U. S. L.); 1.500 m. : 1. Gayral (U. S. L.); 2. Dubuc (Aviette); 3. Baldy (U. S. L.); 500 m. (Sauts) (hauteur) : 1. Lurguie (U. S. L.); 2. Bouquet (Aviette); 3. Astruc (Aviette); (longueur) : 1. Gracies (Aviette); 2. Vignié (Aviette); 3. Lescurie (U. S. L.).

Perche (Juniors) : 1. Lagane (Aviette); 2. Vaurès (A. C.); 3. Romec (Aviette); (Seniors) : 1. Lurguie (U. S. L.); 2. Lagane (Aviette); 3. Vaurès (A. C.).

Les Jeux de la Jeunesse (U. S. L.) : 1. Vignié (Aviette); 2. Planavergne (U. S. L.); 3. Barrière (Aviette); 4. Lavigne (U. S. L.).

Prix pour les mouvements d'ensemble de l'Aviette de l'E. P. S.

Nos félicitations aux lauréats et nos remerciements à M. l'adjoint Volkaert (r. f. de chef de section subdivisionnaire qui dirigea les mouvements d'ensemble avec la maîtrise et le caractère et qui toujours se dévoua sans compter pour l'éducation physique de nos jeunes gens.

Succès scolaire. — Nos écoles publiques ont remporté un brillant succès aux examens du Certificat d'études primaire qui viennent d'avoir lieu.

L'E. P. S. présentait sept candidats qui furent tous reçus : Raymond Demandes (mention T. B.), Maurice Servan (T. B.), Maurice Amaric (B.), Yves Piliot (B.), Daniel Labruyère (B.), Clovis Laviale (B.) et Maurice Ponté (B.).

Les Jeux de la Jeunesse filles présentait quatre élèves qui furent également toutes admises : Miles Antoinette Delmas (mention T. B.), Juliette Bouchud (B.), René Bonnaventure (A. B.) et Huguette Chateau (A. B.). Nos félicitations aux jeunes lauréats.

Albas
La terre a tremblé. — Mardi matin plusieurs de nos compatriotes encore couchés entre 6 et 7 heures, éprouvèrent une secousse qui se manifesta par une trépidation du sommier et des meubles qui dura bien dix secondes.

Ayant fait part de leur impression au voisinage, le phénomène fut accueilli avec une réserve plutôt soulagée.

Mais le lendemain, les infortunés durent se rendre à l'évidence que ce n'était rien de plus que le mouvement sismique qui s'était produit dans la faille qui suit la Combolière et de vale. Rue Basse.

Certificat d'études. — Les cinq candidats de l'école des garçons ont tous été reçus avec mention bien. Ce sont : Bouyé Roger, Couture Roger, Delpon Maurice, Lacoste Raymond, Pradel René.

Montouq
Secousse sismique. — Mardi dernier vers 5 h. 30 (heure solaire) une secousse sismique de quelques secondes a été ressentie à Montouq et dans les environs. Beaucoup de gens ont perçu un tremblement de vitres comme au passage d'un camion, d'autres ont eu l'impression que leur lit était soulevé et que les meubles se balançaient, pour d'autres encore, il y a eu un bruit de plâtre tombé. On ne signale pas d'objets débris. La vieille tour ne semble pas avoir été ébranlée. Vu sa rareté, le phénomène mérite d'être signalé.

Nécrologie. — Nous apprenons avec regret la mort de M. Bessières, décédé à l'âge de 77 ans après une courte maladie. Le défunt, ancien conseiller municipal, était le père de M. Armand Bessières propriétaire et beau-père de M. Vidal directeur d'E. P. S. à Nérac. A toute la famille très sympathique, nous offrons nos sincères condoléances.

Arrondissement de Figeac

Concert. — Le concert du 14 juillet aura lieu sur la place de la Raison et sera exécuté par l'harmonie des Artistes de la ville et la société de l'Orphéon de Figeac qui alterneront de 21 à 22 heures. Voici le programme : 1. Marche des Petits Lampions (Lühr); 2. Vision d'Avril (Léonard); 3. Les Echos du Quercy (Kelsou); 4. Légende Bretonne (Cheure); 5. La Fille du Tambourin (Major (fantaisie) (Offenbach); 6. La Marseillaise.

Calvar
Éclairage électrique. — Au moment de mettre sous presse, nous recevons une communication relative à la question de l'éclairage électrique de Calvar. Nous la publierons dans notre prochain numéro.

Montredon
Vol et cambriolage. — Une somme de 14.150 fr. a été volée à M. Rouby Jean, propriétaire au hameau du Tillet, dans les circonstances suivantes : Habilement dissimulé, le voleur qui attendait le départ aux champs de M. Rouby et se fit suivre par le voleur et fait main-basse, sur la somme de 14.000 fr. environ, qui s'y trouvait renfermée. Il a ensuite ouvert la malle de la jeune fille et s'est emparé de la somme de 150 fr. qui y était placée.

Son coup fait, le voleur a soigneusement refermé l'armoire et replacé la clé de la maison à sa place habituelle, en oubliant le levier dans l'armoire.

Le coupable s'est fait connaître. Ce serait un espagnol, Louis Vilette, âgé de 22 ans, ancien employé aux mines de De-caveville et que M. Rouby avait occupé, pendant huit jours, aux travaux de la saison.

C'est le lendemain même du jour où cet espagnol avait quitté M. Rouby que le vol a été commis.

Le signalement du coupable a été renvoyé à toutes les brigades. Avant longtemps, il sera arrêté, espérons-le.

Ne pourrions-nous pas demander aux trop nombreux espagnols qui viennent se fixer en France, un extrait de leur casier judiciaire ? Bien sûr, si cela continue, ce sera le retour en France des nouvelles « Grandes Compagnies » que Duguesclin conduisit jadis au pays des toréadors.

Tombée d'un cerisier. — En voulant cueillir des cerises, la petite Maria Labastide a fait une chute d'une hauteur de trois mètres et s'est fracturée le coude. Appelé, le docteur Sénat a réduit la fracture. La fillette en sera quitte pour un mois de repos.

Arrondissement de Gourdon

Secousses sismiques. — Mardi dernier vers 6 h. 30, 2 secousses sismiques ont été ressenties avec intensité par un grand nombre de personnes. Celles qui étaient couchées ont éprouvé un mouvement de va et vient très caractéristique. Ces secousses dans nos régions ont défrayé toutes les conversations toute la journée de mardi et chacun y allait de son pronostic.

Depuis la température est lourde et le temps est couvert par moments.

Aucun accident ne nous a été signalé.

Accident. — Mlle Anna Verdier, 53 ans, a été victime de l'imprudence d'un bicycliste qui se renversa sur le Tour-de-ville lui occasionnant de graves blessures à une jambe, au genou et à un coude, ses vêtements qui exigèrent 1 mois de repos.

Nous conseillons aux trop intrépides pêcheurs de se livrer à leurs exercices favoris à la campagne sans que le brigadier de police s'en mêle.

Tribunal correctionnel. — (Audience du 10 juillet).

L'anglais Goland 66 ans médecin à Manchester qui empoisonna Paul de Lemaire vétérinaire à Sarlat avec le sirop de Lot a été condamné à 16 fr. d'amende avec sursis pour blessures et imprudence.

Cette condamnation légère résulte probablement de ce que l'accusé a reconnu loyalement sa culpabilité et qu'il a largement désintéressé les victimes.

Pullés poursuivi pour vols a récolté 3 mois et un jour de prison.

Marché Alexis poursuivi pour escroqueries a été condamné à un an de prison.

Audiences de vacances. — Elles ont été fixées comme suit : 11 et 25 août, 8 et 22 septembre.

Hymène. — Mardi matin, a été célébré à Gourdon le mariage de Mlle Jane Pons, fille du regrette M. Pons, avec M. Camy Emile, ingénieur.

Nous adressons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Baladou
Télé votive. — La jeunesse organise la fête votive qui aura lieu les 14, 15 et 16 août.

Mardi 14 : Annonce de la fête par des salves d'artillerie; 16 h. Arrivée de la musique, retraite aux flambeaux; 20 h. Tour de ville en musique; 22 h. Bal de nuit.

Mercredi 15 : 6 h. Réveil en musique, Salves d'artillerie; 7 h. Amusement de la jeunesse; 7 h. 30. Aubade; 11 h. Distribution des bouquets aux jeunes filles de la classe; 15 h. Grand bal de jour; 17 h. Courses à pied; 17 h. 30. Concours d'amabilité; 18 h. Grand concours cycliste (nombreux prix); 18 h. 30. Départ du ballon et concert; 19 h. Tour de ville en musique, salves d'artillerie; 21 h. Grand bal de nuit; 21 h. 30. Grande bataille de confetti; 23 h. Illuminations, feu d'artifice et feu d'artifice.

Jeudi 16 : 10 h. Service pour les morts au champ d'honneur; 14 h. Course en sac, Concours de grimaces, Course aux œufs.

Le meilleur accueil sera réservé aux étrangers.

Le Comité décline toute responsabilité pour tous les accidents.

Salviac
Nécrologie. — Nous apprenons le décès survenu à Paris de notre compatriote, Mme Joséphine Mercier, née Doucq, épouse Mercier, toute jeune encore, s'étant après une courte maladie, laissant deux enfants en bas âge.

Aux familles Doucq et Mercier, nos bien sincères condoléances.

La fête de Pont-Canal. — Le petit village de Pont-Canal, situé sur la route de Salviac à Gourdon, sur les bords du Céou, très fréquenté des pêcheurs et baigneurs a décidé de reprendre et la tradition des fêtes du passé et organise pour le dimanche 15 juillet, des jeux sur l'eau, des courses, des bals champêtres qui seront assurément très fréquentés.

Mieux vaut de pleine réussite.

Concours de jeu de Rampou. — Un grand concours de jeu de Rampou aura lieu à Salviac le lundi 23 juillet. Nous ferons connaître ultérieurement les conditions du concours auquel sont conviés tous les joueurs de la région.

Les inscriptions sont reçues d'ores et déjà, chez M. Chabert, huissier à Salviac.

De nombreux prix, médailles et diplômes seront décernés.

Dernière heure

Le discours de M. Baldwin
Le Premier Anglais a exposé hier à la Chambre des Communes le point de vue britannique dans le conflit de la Ruhr.

Il a affirmé la responsabilité allemande et la nécessité de faire payer les vaincus selon « les limites de sa capacité ».

« La restauration de l'Europe, a dit M. Baldwin, n'est possible qu'après la solution du problème des réparations, le règlement des dettes interalliées et la sécurité de l'Europe pacifiée. »

Mais le Premier Anglais ne croit pas à l'efficacité des mesures de coercition prises par la France et la Belgique.

C'est une opinion. Elle ne saurait avoir la prétention d'être infaillible.

En tout cas, il n'est pas question de la rupture dont nous menaçait la presse anglaise. On va causer et il y a lieu d'espérer qu'on finira par trouver un terrain d'entente pour imposer aux vaincus la réparation de leurs crimes.

Les Turcs incorrigibles
Au moment où l'on croyait tout fini, au sujet de la paix avec les Turcs, un coup de théâtre se produit. Les délégués d'Angora reviennent sur leurs promesses et émettent la prétention d'obtenir de nouveaux avantages.

Les Alliés ont interrompu les conversations...

DÉPÊCHES
Paris, 11 h. 47.

LE DISCOURS ANGLAIS

L'impression à Londres
De Londres : Les déclarations de M. Baldwin ont, en général, produit une bonne impression dans les milieux anglais.

Les conservateurs de droite reprochent au Premier de ne pas se rapprocher assez de la France, tandis que les nationaux-libéraux l'accusent au contraire de ne pas avoir une attitude assez indépendante.

L'impression à Berlin
De Berlin : La déclaration du ministre anglais est assez bien accueillie par la presse allemande qui reçoit surtout l'annonce d'une réponse à la dernière note de Berlin.

L'opinion Américaine
De New-York : Les milieux politiques prennent un intérêt extrême à la situation actuelle. Il serait question de M. Lamont, de la Banque Morgan, comme représentant possible dans la commission chargée d'évaluer la capacité de paiement de l'Allemagne.

L'Amérique et les réparations

De Washington : M. Hughes, secrétaire d'Etat, a conféré avec M. Harvey, ambassadeur britannique, au sujet de l'action de l'Amérique dans la politique des réparations.

Un propos de M. Benès
De Londres : M. Benès aurait déclaré à un rédacteur de la Chicago Tribune que l'Amérique, après que les autres nations auront abouti à des accords sur les grands problèmes européens, acceptera d'être le seul médiateur suprême en occupant du règlement général des affaires européennes.

La réponse anglaise
De Londres : Le projet de la réponse Baldwin sera envoyé aux Alliés mardi ou mercredi.

AVIS DE DÉCÈS
Monsieur et Madame Paul VILLES, née ROUS, charcutiers ;
Mademoiselle Adeline ROUS ;
Monsieur et Madame Alexis CHA-DOURNE, née VILLES, à Limoges ;
Mademoiselle Yvonne VILLES ;
Madame veuve LESURE, née CAMBES ;
Mademoiselle Julie ROUS ;
Les familles LUGAT, BOURDELIER, CAUSSONNE, CAMBES ont la douleur de vous faire part du décès de
Madame Julie-Dorothée CAMBES, dite « Nathalie »
Veuve ROUS

leur mère, belle-mère, grand-mère, sœur, belle-sœur, tante et cousine, décédée à Cahors le 12 juillet 1923, dans sa 71^e année, munie des Sacraments de l'Eglise, et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le samedi 14 juillet, à 16 heures moins le quart, en l'Eglise Saint-Barthélemy.

Réunion à la maison mortuaire, 2, rue du Château-du-Roi.

REMERCIEMENTS
Les familles CAMPISTRON, BRETON, JOUCLAS et tous les autres parents remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie dans la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Jean CAMPISTRON
enlevé à l'affection des siens à l'âge de 44 ans.

Le Receveur des Domaines informe le public qu'il procédera le 1^{er} Août 1923, à 14 heures, à CAHORS, Caserne Bessières, à la vente d'objets d'habillement, de campement, chauffage, éclairage, couchage et ameublement, provenant du 7^e Régiment d'Infanterie.

Grande Epicerie de Paris
Produits Félix Potin
M. ADAT, successeur de M. BESOMBES, a l'honneur d'informer sa clientèle qu'en raison de la REOUVERTURE de la Maison,
Il sera offert gratuitement à tout acheteur de 20 francs de marchandises 250 grammes de chocolat St-Louis.

Avis aux Gourmets
M. Marcel TROTTIER, propriétaire de la « Triperie Moderne », 10, rue Nationale, informe le public qu'à partir de mercredi 11 juillet, il mettra en vente des tripes à la mode de Caen. Ces tripes seront vendues chaudes de 11 heures à midi les mercredi et dimanche.

Aux amateurs d'ancien
Allez voir chez CAMBRAI, marchand de meubles, 18, rue des Soubirous, à côté de la prison, son assortiment d'armes, commodes, bahut ordinaire et à retrait, vaisselier, tables ordinaires, chaises, vaisselle et autres bibelots en tous genres.
Vous trouverez aussi tout l'assortiment du meuble moderne ainsi qu'un piano avec son tabouret en assez bon état.

Photographes Amateurs
Pour vos Plaques, Pellicules, Papiers et Produits
Ainsi que pour Appareils KODAKS
Adressez-vous à la Maison spéciale pour la rue 3, rue du Maréchal-Foch, CAHORS

A Vendre
Très joli Salon Louis XVI moderne, à l'état de neuf, 5 pièces.
2 chaises, 2 fauteuils, 1 canapé.
Visible chez CAMBRAI, marchand de meubles, 18, rue des Soubirous, CAHORS.

TRÈS SÉRIEUX. Dans chaque ville où il agents actifs, homme ou femme, avec petit capital 600/800 fr. ou à défaut ayant sérieuses garanties, pour placement dans clientèle particulière d'appareils brevetés. Gain assuré 50/60 fr. par jour. Mise au courant.
Convientrait à retraités désirant augmenter revenus.
S'adresser : COMPTOIR DES BREVETS, 2, quai de Tourny, à BRIVE.

A VENDRE
Une CUVE en parfait état
Contenant environ 35 barriques
S'adresser au Bureau du Journal

Représentants à fortes remises demandés partout pour vente Huiles, Savons, etc. M. JASSOT et C^{ie}, SALON (Provence) 47^e année.

LA PHOSPHODE GARNAL
Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'huile de Foie de Morue
Prix du Flacon : 40 francs
UN SEUL MODÈLE DE FLACON
GRANDEUR UNIQUE
En vente dans toutes les Pharmacies

Remplacez

L'extrait de quinquina par la Quintonine. Un flacon versé dans un litre de vin de table donne un litre de vin de quinquina, mais un litre de excellent vin fortifiant. Le flacon de Quintonine, 2 fr. 75. Pharmacie Oriac à Cahors.

UNE SAGE PRÉCAUTION POUR LE 14 JUILLET, ET VOS VACANCES.

Pour en profiter agréablement il faut, à la ville et à la campagne ne pas souffrir des pieds.

Connaissez-vous les souffrances qui vous gâtent tout le plaisir d'un jour férié, tout l'agrément des bonnes promenades pendant vos vacances ! Nous parlons des pieds sensibles, facilement échauffés et endoloris qui, surtout pendant les mois d'été, vous font endurer de véritables tortures ; les pieds vous brûlent comme du feu, s'enflent, vous chaussez-semblent devenir très étroits, et les douleurs causées par d'anciens cors et durillons sont plus pénibles que jamais.

C'est une sage précaution que de prendre un simple bain de pieds saturé qui constitue une protection efficace et une véritable panacée contre ces divers maux. Un bain salin stimule la circulation du sang, tonifie et détend les pieds meurtris et endoloris et fait rapidement disparaître toute sensation de brûlure et de fatigue. De plus, étant légèrement oxygéné, l'eau salinée est d'une grande efficacité contre l'irritation et la mauvaise odeur causées par une transpiration abondante. Une immersion plus prolongée ramollit les durillons et autres callosités douloureuses à un tel point que vous pouvez les enlever facilement sans recourir à aucune opération toujours dangereuse.

VENTE SUR LICITATION

1^o D'un Domaine rural

comprenant des IMMEUBLES bâtis et non bâtis une BRIQUETTERIE, FOUR et MACHINES

situés sur les communes de Bagnac (Lot) et Saint-Santin de Maurs (Cantal)

Mise à prix... 80.000 fr.

2^o D'UNE PRAIRIE

situés au lieu dit « Lascanals », commune de Saint-Santin de Maurs (Cantal)

Mise à prix... 1.500 fr.

L'adjudication aura lieu le DIMANCHE CINQ AOUT MIL NEUF CENT VINGT-TROIS, à DEUX HEURES DU SOIR, à Bagnac, en l'Etude de M^e BROQUIN, Notaire à Bagnac, commis pour recevoir les enchères

En exécution d'un jugement rendu en Chambre du Conseil par le Tribunal civil de Figeac, sur pied de requête collective, en date du vingt-deux juin mil neuf cent vingt-trois, enregistré ;

Il sera procédé, le DIMANCHE CINQ AOUT MIL NEUF CENT VINGT-TROIS, à DEUX HEURES DU SOIR, en l'étude de Maître BROQUIN, notaire à Bagnac, à ces fins commises, à la vente sur licitation, aux enchères publiques, des immeubles ci-après désignés, dépendant de la succession de Monsieur Just-Marie LAVERGNE, en son vivant propriétaire à Escaroutal, commune de Bagnac, et de la communauté ayant existé entre lui et sa veuve, Madame Marie-Octavie REDOULES, demeurant à Escaroutal, commune de Bagnac.

Cette vente est poursuivie à la requête de : 1^o Mademoiselle Julie LAVERGNE, sans profession, demeurant à Vichy, avenue des Célestins, numéro 94 ; 2^o Madame Marie LAVERGNE, sans profession, et Monsieur Alphonse ROUGET, son mari, qui l'assiste et l'autorise, propriétaires, demeurant ensemble au Trioulou (Cantal) ; 3^o Madame Hélène LAVERGNE et Monsieur Arsène GANIL, son mari, qui l'assiste et l'autorise, propriétaires, demeurant tous deux à Costerousse, commune de Bagnac ; 4^o Monsieur Albert-Jean-Cyprien LAVERGNE, propriétaire, demeurant à La Prade, commune de Bagnac ; 5^o Madame Marie LAFON, veuve de Monsieur Jean-Lucien LAVERGNE, demeurant à Paris, rue de Thorigny, numéro 20, agissant comme tutrice légale de Lucienne et Berthe LAVERGNE, ses deux filles mineures, issues de son mariage avec Monsieur Lucien LAVERGNE sus-nommé, sus-défunt mari ; 6^o Madame Marie-Octavie REDOULES, sans profession, veuve de Monsieur Just-Marie LAVERGNE, demeurant à Escaroutal, commune de Bagnac ; ayant tous Maître FONTANGES pour avoué constitué près le Tribunal civil de Figeac.

En présence ou elle dûment appelée de Madame Anna BLANC, veuve LAFON, demeurant à Veyres-St-Santin (Cantal), prise en qualité de subrogée-tutrice ad hoc des mineures Lucienne et Berthe LAVERGNE, sus-nommées, en raison de l'opposition d'intérêts existant entre les dites mineures et Monsieur Albert LAVERGNE, leur subrogé-tuteur, fonction à laquelle la dite dame a été nommée par délibération du conseil de famille des dites mineures, en date du premier mai mil neuf cent vingt-trois, tenue sous la présidence de Monsieur le Juge de paix du troisième arrondissement de Paris, enregistré, n'ayant pas d'avoué constitué.

DÉSIGNATION
DES
Immeubles à vendre
LOTISSEMENT
ET
MISES A PRIX

PREMIER LOT
IMMEUBLES
situés sur la commune de Bagnac (Lot)
Le premier lot comprendra : 1^o Une terre, appelée « Le Taurand », paraissant portée au plan cadastral de la commune de Bagnac sous le numéro 122, deuxième section B, deuxième classe, pour une contenance de huit ares, douze centiares, et pour un revenu matriciel de trois francs, quatre-vingt-neuf centimes. 2^o Une châtaigneraie, dite aussi « Le Taurand », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous

le numéro 122 p., pour une contenance de vingt-quatre ares, trente-huit centiares, deuxième classe, et pour un revenu matriciel de trois francs, quatre-vingt-dix centimes. 3^o Une châtaigneraie, dite « Bouscatel », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 127 bis, pour une contenance de seize ares, première classe, et pour un revenu matriciel de cinq francs, douze centimes. 4^o Un bois, dit « Le Garrissal », paraissant porté aux mêmes plan et section, sous le numéro 148 p., classe unique, pour une contenance de sept ares, soixante-dix centiares, et pour un revenu matriciel de soixante-deux centimes. 5^o Une pâture, dite « Le Garrissal », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 156 p., première classe, pour une contenance de dix ares, et pour un revenu matriciel de quatre-vingt centimes. 6^o Une bruyère, dite « La Vaysse », paraissant portée aux mêmes plan et section sous le numéro 187 p., deuxième classe, pour une contenance de trente-six ares, dix centiares, et pour un revenu matriciel de cinquante-huit centimes. 7^o Une terre, dite « La Vaysse », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 188 p., troisième classe, pour une contenance de quinze ares, soixante centiares, et pour un revenu matriciel de trois francs, soixante-quatre centimes. 8^o Une pâture, dite « La Vaysse », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 189, première classe, pour une contenance de quinze ares, cinquante centiares, et pour un revenu matriciel de un franc, vingt-quatre centimes. 9^o Un pré, dit « La Vaysse », paraissant porté aux mêmes plan et section sous le numéro 190 p., troisième classe, pour une contenance de soixante ares, soixante-dix centiares, et pour un revenu matriciel de trente-huit francs, quatre-vingt-cinq centimes. 10^o Une terre, dite « Les Coustals », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 200, troisième classe, pour une contenance de soixante-onze ares, et pour un revenu matriciel de dix-sept francs, quatre centimes. 11^o Un pré, dit « Les Coustals », paraissant porté aux mêmes plan et section, sous le numéro 201, troisième classe, pour une contenance de vingt-un ares, et pour un revenu matriciel de treize francs, quarante-quatre centimes. 12^o Une terre, dite « Les Coustals », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 202 p., deuxième classe, pour une contenance de soixante-trois ares, et pour un revenu matriciel de trente francs, vingt-quatre centimes. 13^o Une terre, dite « Les Coustals », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 203, troisième classe, pour une contenance de quarante-un ares, et pour un revenu matriciel de neuf francs, quatre-vingt-quatre centimes.

14^o Une châtaigneraie, dite « Les Coustals », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 204, deuxième classe, pour une contenance de vingt-neuf ares, cinquante centiares, et pour un revenu matriciel de quatre francs, soixante-douze centimes. 15^o Une terre, dite « Les Coustals », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 205, deuxième classe, pour une contenance de quatorze ares, soixante centiares, et pour un revenu matriciel de sept francs, un centime. 16^o Un pré, dit « Escaroutal », paraissant porté aux mêmes plan et section, sous le numéro 206, première classe, pour une contenance de vingt-neuf ares, quatre-

vingt-sept centiares, et pour un revenu matriciel de trente-trois francs, quarante-six centimes. 17^o Une terre, dite « Escaroutal », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 206 p., deuxième classe, pour une contenance de quatre-vingt-neuf ares, soixante-trois centiares, et pour un revenu matriciel de quarante-trois francs, trois centimes. 18^o Un pré, dit « Escaroutal », paraissant porté aux mêmes plan et section, sous le numéro 207, deuxième classe, pour une contenance de onze ares, soixante-deux centiares, et pour un revenu matriciel de dix francs, vingt-deux centimes. 19^o Un pré, dit « Escaroutal », paraissant porté aux mêmes plan et section, sous le numéro 207 p., troisième classe, pour une contenance de trente-quatre ares, quatre-vingt centiares, et pour un revenu matriciel de vingt-deux francs, trente-deux centimes. 20^o Un pré, dit « Escaroutal », paraissant porté aux mêmes plan et section, sous le numéro 208, deuxième classe, pour une contenance de dix-neuf ares, vingt-cinq centiares, et pour un revenu matriciel de seize francs, quatre-vingt-quatre centimes. 21^o Une châtaigneraie, dite « Escaroutal », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 208 p., deuxième classe, pour une contenance de cinquante-sept ares, soixante-quinze centiares, et pour un revenu matriciel de neuf francs, vingt-quatre centimes. 22^o Une grange, dite « Escaroutal », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 209, deuxième classe, pour une contenance de un are, quatre-vingt-cinq centiares, et pour un revenu matriciel de neuf francs, vingt-quatre centimes. 23^o Un sol de maison, dit « Escaroutal », paraissant porté aux mêmes plan et section, sous le numéro 209 p., deuxième classe, pour une contenance de cinq ares, cinquante-cinq centiares, et pour un revenu matriciel de neuf francs, vingt-quatre centimes.

NOTA. — Sur ce sol de maison sont édifiées : une grande maison d'habitation, comprenant, outre les caves, un premier étage composé de cinq pièces, un deuxième étage comprenant trois pièces et grenier à grains, et autre grenier au-dessus. Deux autres bâtiments couverts en tuiles, comprenant écurie et grange au-dessus ; enfin, un four, fournil et hangar. 24^o Un jardin, dit « Escaroutal », paraissant porté aux mêmes plan et section, sous le numéro 210, classe unique, pour une contenance de sept ares, soixante-dix centiares, et pour un revenu matriciel de six francs, seize centimes. 25^o Un jardin, dit « Escaroutal », paraissant porté aux mêmes plan et section, sous le numéro 211, classe unique, pour une contenance de huit ares, et pour un revenu matriciel de six francs, quarante centimes. 26^o Un pré, dit « Escaroutal », paraissant porté aux mêmes plan et section, sous le numéro 211 p., deuxième classe, pour une contenance de vingt-quatre ares, et pour un revenu matriciel de vingt-un francs, douze centimes. 27^o Une terre, dite « Escaroutal », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 212, deuxième classe, pour une contenance de soixante-neuf ares, cinquante centiares, et pour un revenu matriciel de trente-trois francs, trente-six centimes. 28^o Une terre, dite « Escaroutal », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 213, deuxième classe, pour une contenance de vingt-un ares, dix centiares, et pour un revenu matriciel de dix francs, treize centimes. 29^o Un pré, dit « Les Coustals », paraissant porté aux mêmes plan

et section, sous le numéro 214, troisième classe, pour une contenance de dix-huit ares, cinquante centiares, et pour un revenu matriciel de onze francs, quatre-vingt-quatre centimes. 30^o Un pré, dit « Lagat », paraissant porté aux mêmes plan et section, sous le numéro 215, troisième classe, pour une contenance de dix-neuf ares, douze centiares, et pour un revenu matriciel de douze francs, vingt-quatre centimes. 31^o Un pré, dit « Lagat », paraissant porté aux mêmes plan et section, sous le numéro 215 p., deuxième classe, pour une contenance de cinquante-sept ares, trente-huit centiares, et pour un revenu matriciel de neuf francs, dix-huit centimes. 32^o Une terre, dite « Les Coustals », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 216, troisième classe, pour une contenance de seize ares, quatre-vingt centiares, et pour un revenu matriciel de quatre francs, trois centimes. 33^o Une terre, dite « Les Coustals », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 217, troisième classe, pour une contenance de dix ares, et pour un revenu matriciel de deux francs, quarante centimes. 34^o Une châtaigneraie, dite « La Gourgue », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 219, deuxième classe, pour une contenance de trente-sept ares, cinquante centiares, et pour un revenu matriciel de six francs. 35^o Une châtaigneraie, dite « Lhort Grand », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 222, première classe, pour une contenance de six ares, quarante centiares, et pour un revenu matriciel de deux francs, cinq centimes. 36^o Un jardin, dit « Escaroutal », paraissant porté aux mêmes plan et section, sous le numéro 227, classe unique, pour une contenance de trente centiares, et pour un revenu matriciel de vingt-quatre centimes. 37^o Un pré, dit « Escaroutal », paraissant porté aux mêmes plan et section, sous le numéro 227 p., deuxième classe, pour une contenance de quatre-vingt-dix centiares environ, et pour un revenu matriciel de soixante-dix-neuf centimes. 38^o Un pré, dit « Escaroutal », paraissant porté aux mêmes plan et section, sous le numéro 230, deuxième classe, pour une contenance de trois ares, quarante centiares, et pour un revenu matriciel de deux francs, quatre-vingt-dix centimes. 39^o Un pré, dit « Escaroutal », paraissant porté aux mêmes plan et section, sous le numéro 231, première classe, pour une contenance de trois ares, vingt centiares, et pour un revenu matriciel de quatre francs, trente-sept centimes. 40^o Un pré, dit « Escaroutal », paraissant porté aux mêmes plan et section, sous le numéro 231 p., deuxième classe, pour une contenance de neuf ares, quatre-vingt-dix centiares, et pour un revenu matriciel de huit francs, soixante-deux centimes. 41^o Un pré, dit « Escaroutal », paraissant porté aux mêmes plan et section, sous le numéro 233 p., deuxième classe, pour une contenance de neuf ares, quatre-vingt-dix centiares, et pour un revenu matriciel de huit francs, soixante-onze centimes. 42^o Un pré, dit « Escaroutal », paraissant porté aux mêmes plan et section, sous le numéro 237, deuxième classe, pour une contenance de deux ares, cinquante centiares, et pour un revenu matriciel de deux francs, vingt centimes. 43^o Un bois, dit « Lagane », paraissant porté aux mêmes plan et section, sous le numéro 383, classe unique, pour une contenance de

huit ares, trente-sept centiares, et pour un revenu matriciel de soixante-sept centimes. 44^o Un pré, dit « Lagane », paraissant porté aux mêmes plan et section, sous le numéro 383 p., troisième classe, pour une contenance de vingt-quatre ares, vingt-huit centiares, et pour un revenu matriciel de quinze francs, cinquante-quatre centimes. 45^o Une terre, dite « Lagane », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 384, troisième classe, pour une contenance de quatorze ares, quatre-vingt-deux centiares, et pour un revenu matriciel de trois francs, cinquante-cinq centimes. 46^o Un pré, dit « Lagane », paraissant porté aux mêmes plan et section, sous le numéro 384 p., troisième classe, pour une contenance de quarante-trois ares, quarante-huit centiares, et pour un revenu matriciel de vingt-sept francs, quatre-vingt-trois centimes. 47^o Un pré, dit « Lagathe », paraissant porté aux mêmes plan et section, sous le numéro 441, deuxième classe, pour une contenance de onze ares, cinquante-cinq centiares, et pour un revenu matriciel de dix francs, dix-sept centimes. 48^o Un pré, dit « Lagathe », paraissant porté aux mêmes plan et section, sous le numéro 441 p., troisième classe, pour une contenance de trente-quatre ares, soixante-cinq centiares, et pour un revenu matriciel de vingt-deux francs, dix-huit centimes. 49^o Un pré, dit « Lagane », paraissant porté aux mêmes plan et section, sous le numéro 385 p., troisième classe, pour une contenance de vingt-six ares, soixante centiares, et pour un revenu matriciel de dix-sept francs, douze centimes.

IMMEUBLES situés sur la commune de St-Santin de Maurs (Cantal)

50^o Un pré, dit « Lascanals », paraissant porté au plan cadastral de la commune de St-Santin de Maurs sous le numéro 213, de la section C, deuxième classe, pour une contenance de quarante-trois ares, dix centiares, et pour un revenu matriciel de quarante francs, trente-sept centimes. 51^o Une pâture, dite « Lascanals », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 401, cinquième classe, pour une contenance de un hectare, quatre-vingt-onze ares, vingt centiares, et pour un revenu matriciel de trente francs, cinquante-neuf centimes. 52^o Une pâture, dite « Lascanals », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 402, cinquième classe, pour une contenance de vingt-sept ares, trente centiares, et pour un revenu matriciel de quatre francs, trente-sept centimes. 53^o Une pâture, dite « Lascanals », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 417, cinquième classe, pour une contenance de un hectare, quatre-vingt-trois ares, trente centiares, et pour un revenu matriciel de vingt-neuf francs, trente-trois centimes. 54^o Une pâture, dite « Lascanals », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 214, cinquième classe, pour une contenance de dix centiares, et pour un revenu matriciel de un franc, soixante centimes. 55^o Une pâture, dite « Lascanals », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 406, cinquième classe, pour une contenance de trois hectares, dix-sept ares, soixante centiares, et pour un revenu matriciel de cinquante francs, quatre-vingt-deux centimes. 56^o Une terre, dite « Lasca-

nals », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 407, troisième classe, pour une contenance de un hectare, vingt-six ares, cinquante centiares, et pour un revenu matriciel de vingt francs, vingt-quatre centimes. 57^o Une terre, dite « Lascanals », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 408, troisième classe, pour une contenance de six ares, soixante centiares, et pour un revenu matriciel de un franc, cinq centimes. 58^o Une terre, dite « Lascanals », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 409, deuxième et troisième classes, pour une contenance de un hectare, quarante ares, quarante centiares, et pour un revenu matriciel de trente-trois francs, soixante-dix centimes. 59^o Une pâture, dite « Lascanals », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 410, cinquième classe, pour une contenance de quatorze ares, dix centiares, et pour un revenu matriciel de deux francs, vingt-six centimes. 60^o Un four, dit « Lascanals », paraissant porté aux mêmes plan et section, sous le numéro 411, pour une contenance de douze centiares. 61^o Un sol de maison et cour, dits « Lascanals », paraissant portés aux mêmes plan et section, sous le numéro 412, pour une contenance de deux ares, quarante centiares. NOTA. — Sur ce sol de maison sont édifiées une maison avec caves, un rez-de-chaussée, comprenant trois pièces et grenier au-dessus. Une écurie avec grange au-dessus. Le tout couvert en tuiles. Une briquetterie comprenant : four, atelier de fabrication et de séchage. Machines servant à la fabrication, comprenant : 1^o presse à briques ; 2^o malaxeur ; 3^o machine pour briques creuses.

62^o Une terre, dite « Lascanals », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 413, deuxième classe, pour une contenance de vingt-quatre ares, quarante centiares, et pour un revenu matriciel de sept francs, quatre-vingt centimes. 63^o Une pâture, dite « Lascanals », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 415 p., pour une contenance de un hectare, quarante centiares, cinquante centiares, pour un revenu matriciel de seize francs, six centimes. 64^o Une terre, dite « Lascanals », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 416, pour une contenance de trente-huit ares, quarante centiares, cinquante centiares, pour un revenu matriciel de quinze francs, soixante-quatre centimes. 65^o Une terre, dite « Lascanals », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 414 p., deuxième classe, pour une contenance de quarante ares, dix centiares, pour un revenu matriciel de douze francs, quatre-vingt-trois centimes. 66^o Une terre, dite « Lascanals », paraissant portée aux mêmes plan et section, sous le numéro 212 p., troisième classe, pour une contenance de neuf ares, et pour un revenu matriciel de un franc, quarante-quatre centimes. Les immeubles figurant au plan de la commune de Saint-Santin sous les numéros 213, 401, 402, 417, 214, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 415 p., 416, 414 et 212 p., section C, forment un seul tènement, lequel confronte : à l'est à ruisseau de Tourtonde, au midi à Conort, chemin public, communaux de Latremolière, à l'ouest à Vignieu Jean-Pierre, Borie et Basson, au nord à ruisseau de Roudier.

Les immeubles figurant au plan cadastral de la commune de Bagnac sous les numéros 188, 189 et 190, section B, forment un seul tènement, lequel confronte : à l'ouest route de Bagnac à Montredon, au nord à route de Bagnac à St-Santin, et de tous autres côtés à ruisseau de Roudier. Ceux figurant au même plan sous les numéros 384 et 385 p., section B, confrontent : au nord route de Bagnac à Felzins, à l'ouest à Lambrade Henri, au midi à Labédie, à l'ouest à chemin public. Le numéro 383 confronte au midi à route de Bagnac à Felzins, à l'est à Madame veuve Fabre, au nord à veuve Fabre, à l'ouest à Balcou. Les numéros 122 p., 122 p., confrontent : à l'est à chemin public, au sud à Maynard, à l'ouest à Maynard et Fiches, au nord à Germain Borie. Tous les autres immeubles figurant au même plan forment l'ensemble d'un seul tènement, mais traversé à l'aspect nord-est par le chemin allant d'Escaroutal au Terme Rouge ; cet enclos confronte : à l'ouest au ruisseau des Gours, Guiche de Serre, au midi à chemin public, à l'est à chemin public, Maynard, au nord à Maynard, Basson, Latremolière, Sauvagnac, Imbert, Rigal, chemin public et Fron. Mise à prix de ce lot : quatre-vingt mille francs, 80.000 fr.

DEUXIEME LOT

Le deuxième lot comprendra un pré, dit « Lascanals », paraissant porté au plan cadastral de la commune de Saint-Santin de Maurs sous le numéro 207, de la section C, troisième classe, pour une contenance de soixante-dix ares, cinquante centiares, et pour un revenu matriciel de trente-neuf francs, quarante-huit centimes ; cet immeuble confronte à l'ouest à chemin public, au nord à ruisseau de Roudier, à l'est à Aurière de Latremolière, au midi à Borie du Terme Rouge.

Mise à prix de ce lot : quinze cents francs, ci... 1.500 fr.

Tous ces immeubles, situés sur les communes de Bagnac et de Saint-Santin de Maurs, seront vendus, tels qu'ils se présentent et se comportent, sans en rien excepter ni réserver, sur les lotissements et mises à prix ci-dessus indiqués.

Le cahier des charges, pour parvenir à la vente, dressé par Maître BROQUIN, notaire à Bagnac, commis à cet effet, a été déposé en l'étude du dit Maître BROQUIN, où chacun peut en prendre connaissance.

Les frais de poursuite de vente seront payés en diminution du prix d'adjudication, ainsi qu'il est expliqué au cahier des charges.

L'adjudication aura lieu aux jours, lieu et heure susdits, en deux lots, composés de la manière énoncée ci-dessus, et sur les mises à prix suivantes, savoir :

Le premier lot sur la mise à prix de quatre-vingt mille francs, ci... 80.000 fr.
Le deuxième lot sur la mise à prix de quinze cents francs, ci... 1.500 fr.

Avertissement est donné à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales sur les biens mis en vente, d'avoir à les requérir avant la transcription du procès-verbal d'adjudication, ou en cas de surenchère, du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé, en l'étude, à Figeac, par l'avoué soussigné, pour suivre la vente, le deux juillet mil neuf cent vingt-trois.

G. FONTANGES, avoué.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître BROQUIN, notaire à Bagnac, et à Maître FONTANGES, docteur en droit, avoué à Figeac (Lot), Avenue de la Gare.

80.000 fr.

1.500 fr.

80.000 fr.

1.500 fr.

80.000 fr.

1.500 fr.

80.000 fr.

1.500 fr.

80.000 fr.

1.500 fr.

80.000 fr.

1.500 fr.

80.000 fr.

1.500 fr.